

## Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 6 juin 2019

**Membres présents :** Michel Seveyrac ; Jacqueline Balazun, Jérôme Montéréal, Bernard Bonin, Samuel Bonin, Christiane Coppé, André Jouve, Christian Métaireau.

**Membre excusé :** Maxime Seveyrac, procuration donnée à Michel Seveyrac.

### Ordre du jour : Ouverture de séance à 14h30.

#### **1- Approbation du dernier compte-rendu de la réunion du 27-04 :**

Madame Balazun Jacqueline nous souligne une erreur de tarification au point trois, au niveau des concessions cimetières : 610€ pour une concession simple et 1220€ pour une double et que le tiers de cette somme est reversé sur le budget du CCAS et non la moitié. Sous réserve de ces modifications, le procès-verbal de cette réunion du 27-04-2019 est approuvé à l'unanimité.

#### **2- Désignation du secrétaire de séance :**

Christian Métaireau est désigné à l'unanimité.

#### **3- Budget Général – affectation des résultats 2018 : Décision modificative**

Bernard Bonin nous explique qu'il y a eu une erreur comptable dans l'élaboration du compte administratif 2018 qui nous a été présenté lors de la réunion du 27-04-2019, avec un excédent de fonctionnement reporté de 42 638€ qui a été comptabilisé deux fois.

Il nous propose une décision modificative de « l'affectation des résultats 2018 ». En conséquence, des réalisations prévues au budget 2019 devront être annulées ou reportées en fonction des résultats comptables en cours d'année. Monsieur Bonin ne préconise pas pour l'instant que nous ayons recours à un emprunt pour pallier à ce manque de budget prévisionnel.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette décision modificative.

#### **4-CDC : Adoption du projet de PLUI :**

Samuel Bonin nous rappelle le travail très important et de très bonne qualité qui a été réalisé pour l'élaboration de ce PLUI (plan local intercommunal d'urbanisme), auquel il a participé. Notre projet de zone à urbaniser a finalement été accepté sous réserve cependant, de résultats plus précis à fournir quant à la quantité d'eau prélevée dans le « Rieu-Grand ».

L'enquête publique se fera en septembre-octobre.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité ce projet de PLUI pour la commune de Valgorge.

#### **5-Adressage : validation des noms de voies et places :**

Michel Seveyrac et André Jouve pour Chastanet, nous énumèrent en les situant les 92 voies et places dénommées sur l'ensemble de la commune.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'ensemble de ces nominations.

#### **6- SDEA – assistance maîtrise d'ouvrage AEP/Assainissement Saint-Martin :**

Michel Seveyrac nous présente le devis du SDEA pour l'assistance technique à la réalisation des travaux de raccordement au réseau d'assainissement du quartier du « Bas de St Martin », pour laquelle nous l'avons sollicité.

Le devis comprend l'étude technique pour 1800€ HT, la dévolution des travaux (appel offres entreprises ....) pour 2400€, le suivi-élaboration pour 5900€ et réception pour 900€. Soit l'assistance complète pour 11 000€ HT.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'ensemble de cette convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage par le SDEA, sachant que seule la partie « étude » 1800€ nous sera facturée pour l'instant, puisque réalisée.

#### **7- Devis Archivage : Documents du Syndicat Intercommunal dissous et documents Mairie destinés aux Archives Départementales :**

La SARL PARGESCO qui vient de nous effectuer l'archivage de l'ensemble des documents de la mairie, nous propose un devis de 538€ HT pour l'archivage des documents du syndicat intercommunal du canton de Valgorge qui va être dissous fin juin.

Il nous propose également un traitement des archives de la mairie, antérieures à 1940, pour versement aux archives départementales, pour un montant de 269€ HT.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité ces deux devis.

#### **8- Demande de l'Ardéchoise :**

L'organisation de la course cycliste départementale « L'Ardéchoise », nous sollicite pour une aide de soutien de notre choix.

Sur proposition de Bernard Bonin, Le conseil municipal, à l'unanimité accepte d'offrir un week-end dans notre mobil-home au terrain de camping, hors juillet-août.

### **9- Répartition sièges Conseillers Communautaires 2020 :**

La répartition des représentants des communes au Conseil Communautaire de la « CDC Beaume- Drobie » doit être décidée avant le renouvellement de 2020.

La règle du « droit commun » prévoit 36 sièges pour notre CDC, en accord local, un maximum de 41 sièges est possible, comme actuellement, mais la répartition de ces sièges doit être à partir de 2020, proportionnelle à la population. Cette modification, en faveur des grosses communes, va être dommageable pour certaines petites communes. Valgorge garderait cependant ses deux représentants (maire et 1<sup>er</sup> adjoint en principe)

Tout en regrettant cette nouvelle répartition, le conseil municipal accepte à l'unanimité l'accord local avec 41 sièges.

### **10- Avancement du personnel :**

Une évaluation de revalorisation de carrière pour les agents communaux était nécessaire pour certains d'entre eux. Elle a été étudiée en partenariat avec le « Centre de Gestion 07 ».

Suite aux entretiens individuels entre le maire et les salariés, les propositions de revalorisation sont les suivantes :

- La création d'un poste d'agent de maîtrise principal va être proposée en remplacement d'un poste d'agent de maîtrise en catégorie C. Le conseil municipal à l'unanimité, accepte cette proposition.

- La création d'un poste d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe en remplacement d'un poste d'adjoint administratif territorial, est également proposé. Cette proposition est acceptée par le conseil municipal avec 7 voix pour et une abstention.

### **11- Sur presseur « Chalas » :**

Michel Seveyrac, le maire, nous présente à nouveau les devis des sociétés « Groupe Alliance » et « Négoce Discount » pour la fourniture avec pose des deux pompes (sur-presseurs) à la réserve d'eau du Chalas, pompes nécessaires pour terminer l'alimentation en eau potable du hameau du Tanarguier.

Le groupe Alliance ne modifie pas son premier devis de 13963€ HT.

Le nouveau devis de « Négoce Discount » est de 8108.64 HT avec la pose des pompes. Ces pompes sont de marque « Grunfoss » et garanties. Ce devis est accepté à l'unanimité par le conseil municipal.

## **12- Fond initiative locale pour exposition :**

Des manifestations diverses, dont une exposition de photographies dans le jardin du Clapas et parc de l'hôtel du Tanargue, sont organisées par la médiathèque et le syndicat intercommunal du canton de Valgorge à l'occasion de leur 20<sup>ème</sup> anniversaire. En conséquence de la dissolution du syndicat intercommunal prévue fin juin 2019, le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite le Département pour une subvention de 1800€ d'aide, pour l'ensemble des frais occasionnés par ces manifestations.

Le Par naturel des monts d'Ardèche va participer à hauteur de 1500€. Une participation financière sera également demandée aux communes voisines.

## **13- Devis Logement Chemin de l'Estrade :**

Jacqueline Balazun nous présente un devis de l'entreprise « Jacky Richard » pour la remise en état d'un appartement vide actuellement route de L'Estrade. Des travaux de peintures, isolation, réfection de cloisons sont prévues pour un montant de 2055€ TTC, hors fournitures des matériaux.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité ce devis.

## **14- Composition du CCAS :**

Le conseil municipal prend acte de la démission de Carole Fumarola en tant que membre active du CCAS, et accepte à l'unanimité la candidature de Pauline Bernard.

## **15- Devis Feu d'artifice :**

Le conseil municipal avec 6 voix pour, une voix contre et une abstention accepte le devis des Ets. PYRAGRIC pour la fourniture d'un « kit feu d'artifice » pour 1500€ TTC, pour la manifestation prévue le 13 juillet prochain.

## **16- Télé déclaration des hébergements touristiques :**

La CDC « Beaume- Drobie » propose, en réponse à un texte de loi, de mettre en place un dispositif de déclaration des hébergements (serveur), accessible aux loueurs, pour l'enregistrement de leur logement.

Le conseil municipal, avec quatre voix pour, une voix contre et trois abstentions, accepte la mise en place de ce serveur.

## **17- Mise en « non-valeur » tous budgets :**

Après concertation en réunion de travail, le conseil municipal accepte à l'unanimité la mise en « non valeur » de certaines dettes envers la commune, pour une somme globale de 1436.09€. Les procédures de recouvrement restent effectives pour de nombreuses autres dettes. Un énorme travail a été réalisé à ce niveau par Jacqueline Balazun depuis un certain temps, permettant de réduire drastiquement ces dettes.

**Clôture de la séance à 23h30.**